

Monsieur Carlos Medeiros Président Conseil municipal de la Ville de Genève Palais Eynard 4, rue de la Croix-Rouge 1204 Genève

REÇU le -3 FEV. 2016

Genève, le 29 janvier 2016

Réf : JF/rc

Concerne : nomination de l'organe de contrôle

Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que suite à un appel d'offre, le Conseil de fondation lors de sa séance du 28 janvier 2016 a choisi de donner le mandat d'organe de contrôle de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève, Fondetec à **Société Fiduciaire BERNEY & ASSOCIES SA.**

Conformément à l'article 17 de nos statuts, nous vous prions de bien vouloir ratifier cette nomination par le Conseil municipal, en vue de son inscription au Registre du commerce.

Pour le bon ordre de vos dossiers, nous vous remettons en annexe un exemplaire de la loi 9657 accompagné des statuts, ainsi qu'un exemplaire de l'offre de la Société Fiduciaire Berney & Associés SA.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout renseignement éventuel, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève, l'expression de nos sentiments distingués.

fondetec

Jérôme Favoulet Directeur

Annexes mentionnées Copie au secrétariat du Conseil municipal de la Ville de Genève



berney associés

OFFRE DE PRESTATIONS

REVISION DES COMPTES ANNUELS

FONDETEC

CONFIDENTIEL

Janvier 2016

1. INTRODUCTION

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève-Fondetec (ci-après « Fondetec » ou « la Fondation ») a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.

La présente proposition fait suite à l'appel d'offre du 15 décembre 2015. Notre proposition vise à préciser notre compréhension de la mission que vous souhaitez nous confier, ainsi que son périmètre d'intervention et ses conditions de réalisation.

Elle est principalement basée sur l'analyse du rapport de révision des comptes de l'exercice 2014 et du rapport annuel de Fondetec, ainsi que sur notre expérience de ce type de mandat.

2. Vos attentes



Par rapport au type de mandat et à votre secteur d'activité, nous comprenons que vos principales attentes par rapport à l'organe de révision sont les suivantes :

- Large expérience d'audit d'entités d'utilité publique à but non lucratif.
- Connaissances et maîtrise des normes Swiss GAAP RPC, et particulièrement la norme RPC 21 relative à l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.
- Respect des délais.
- Développement d'un réel partenariat avec capacité de fournir des services de proximité en matière d'audit et de conseil (disponibilité et réactivité).
- Communication aisée, franche et régulière ne se limitant pas nécessairement à la période d'audit uniquement.
- Apport en matière de valeur ajoutée. Au-delà de l'audit des comptes, il conviendra de communiquer les améliorations potentielles constatées en termes de contrôle, de gestion, d'outils afin de contribuer au développement de vos activités.
- Continuité dans l'équipe de révision.
- Honoraires compétitifs.

3. LIVRABLES



Les éléments qui doivent vous être remis dans le cadre de ce mandat sont les suivants :

- Rapport de révision, établi selon les normes d'audit suisse (contrôle ordinaire), sur les comptes annuels, établi en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC (et particulièrement la norme RPC 21 relative à l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif).
- Rapport détaillé en vertu des prescriptions de l'art. 728b du Code des obligations.
- Entretiens avec la direction après chaque intervention.



Nos différentes interventions dans le cadre de ce mandat seront planifiées en commun accord avec la direction. Sur la base de vos informations, nous comprenons que notre intervention pourrait être réalisée au cours du mois d'avril de sorte à pouvoir émettre le rapport statutaire et le rapport détaillé à la fin du même mois.

4. NOTRE PROPOSITION D'APPROCHE



Nous exécuterons notre révision conformément aux normes de la profession (normes d'audit suisses) édictées par Expert Suisse dans le cadre d'un contrôle ordinaire.

La méthodologie détaillée de notre intervention est décrite dans la partie 5 de notre présente offre.

L'expérience récente que nous avons acquise et développée auprès d'institutions à but non lucratif telles la Fondation Clair-Bois, la Fondation Foyer Handicap ou encore la Fondation IFAGE, nous permettra de mieux appréhender notre mission et les enjeux de vos différentes activités et répondre ainsi de manière optimale à vos attentes.

Notre approche s'appuiera ainsi sur :

- l'acquisition d'une connaissance aussi étendue que possible de vos activités;
- l'analyse continue de vos attentes ;

- l'anticipation de tout élément pouvant avoir un impact sur le bon déroulement du processus de préparation des comptes annuels, sur notre révision et sur l'établissement de notre rapport ;
- la concentration de nos efforts de révision sur les domaines à risques;
- la compréhension et l'appréciation des risques inhérents à votre activité, ceci de manière continue.

Nous vous communiquerons l'approche que nous souhaitons adopter ainsi que les différents risques et autres sujets sensibles que nous aurons identifiés dans un but de partage d'informations et d'optimisation du processus de révision.

Parallèlement à la remise de notre rapport de révision, nous attirerons votre attention sur les éventuelles faiblesses du système de contrôle interne constatées et vous ferons part de nos recommandations pour réduire les risques et renforcer vos procédures.

Nous cherchons, à travers notre plate-forme de compétences et la philosophie de notre société, à dépasser vos attentes. En effet, nous souhaitons étendre notre mission de réviseur au-delà des exigences légales et ainsi apporter à nos clients une réelle valeur ajoutée par la pertinence des informations que nous transmettrons et par les propositions d'amélioration que nous soumettrons au Conseil d'administration et à la Direction.

Compétences

Le niveau actuel des exigences réglementaires nécessite une expertise de plus en plus pointue dans l'appréciation des risques et la vérification de l'application exacte des normes comptables. Aussi, nos méthodologies suivent l'évolution des exigences réglementaires et les responsables qui seront assignés à ce mandat disposent d'une grande expérience de l'audit en général, notamment suite à de nombreuses années pratiquées au sein de notre entreprise ou des grandes fiduciaires internationales et de solides connaissances d'institutions de complexité similaire à la vôtre et des organisations sans but lucratif.

Support potentiel

Grâce à son personnel très qualifié, notre Groupe offre une plate-forme de compétences élargies qui peut servir de support à l'ensemble de vos collaborateurs. En cas de problèmes nécessitant des connaissances spécifiques au-delà de celles mentionnées précédemment (ex : juridiques, fiscalité, systèmes d'information, ressources humaines, etc.), le recours potentiel à nos autres spécialistes est aussi une assurance d'atteindre de manière optimale les objectifs souhaités par nos clients.

Partenariat

Notre philosophie consiste à collaborer étroitement avec nos clients et à créer un partenariat à long terme.

Le partenariat que nous souhaitons développer s'articule autour d'une communication permanente entre votre Fondation et notre société. Ainsi, pendant notre révision, nous vous informerons au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, de nos conclusions et de leurs impacts sur les comptes annuels.

De plus, nous souhaitons vous faire participer à la préparation de nos interventions en vous invitant à définir, au début de chaque cycle annuel, les éléments, en sus des contrôles obligatoires liés à l'application des normes de notre profession, sur lesquels vous voudriez que nous portions une attention plus particulière.

Continuité

Afin de faciliter le processus annuel de révision, nous nous efforcerons de mettre à votre disposition la même équipe de professionnels seniors chaque année. Cette continuité vise à accroître la qualité de notre intervention en capitalisant sur l'expérience et les connaissances acquises au cours des années précédentes.

Aussi, nous souhaiterions avoir accès aux dossiers de votre organe de révision précédent afin d'optimiser la transition et vous éviter ainsi d'expliquer à nouveau le fonctionnement de votre société et refaire ainsi son historique. Une telle procédure nécessiterait votre accord écrit.

Satisfaction

La satisfaction de notre clientèle est une des mesures-clés de la qualité de nos travaux. Dès lors, nous veillerons de manière continue à ce que nos services soient à la hauteur de vos attentes.

Indépendance

Notre indépendance vis-à-vis de tout groupe nous donne toute liberté d'intervention et de traitement des informations qui nous sont communiquées.

5. NOTRE METHODOLOGIE



Elle se définit ainsi :

Nous préconisons une intervention en deux phases :

- Phase I : Revue de l'activité et du système de contrôle interne

Sur la base de revues et d'entretiens, nous déterminerons si des analyses complémentaires devront être menées ou non par nos soins dans le cadre des procédures de révision suivantes :

- Analyse approfondie des activités de la Fondation ainsi que de ses risques.
- Etude critique du système de contrôle interne avec double objectif: adéquation du système par rapport aux risques identifiés et détermination de son efficacité.
- 3. Analyse des comptes intermédiaires et identifications des éventuels problèmes et/ou difficultés pour la clôture annuelle.
- 4. Détermination du niveau de test pour la révision externe.
- 5. Sélection des confirmations de tiers à demander dans le cadre du contrôle ordinaire.

- Phase II: Audit final

- 7. Séance avec le responsable financier de la Fondation pour une première analyse des comptes au 31 décembre.
- 8. Procédures de contrôle sur les états financiers.
- Analyse des états financiers sous l'angle de l'exhaustivité et exactitude des informations présentées et détermination de l'adéquation des données en fonction de l'usage du rapport et des attentes de ses destinataires.
- 10. Préparation et remise de nos projets de rapport de révision et de rapport détaillé.
- 11. Séance avec la Direction et le Conseil de Fondation pour présenter les résultats de notre audit et notre rapport (optionnel).
- 12. Préparation et remise de notre rapport final.

6. L'EQUIPE

Notre mission sera accomplie avec l'équipe suivante :

Philippe JOERG

Associé

Expert-comptable et expert-fiscal diplômé suisse, expert-réviseur agréé

Philippe JOERG est responsable du département Expertise et Conseil au sein de Berney Associés. Il est notamment spécialiste des normes comptables internationales IFRS et IPSAS pour l'ensemble des entités de notre groupe.

Il a débuté sa carrière professionnelle chez PricewaterhouseCoopers (8 ans) où il était devenu responsable de l'équipe internationale d'audit. Il a ensuite travaillé pendant 5 ans pour les banquiers privés Lombard Odier Darier Hentsch avant de rejoindre Berney & Associés en 2003.

Philippe JOERG sera responsable du mandat en général, s'assurera de la cohérence dans l'approche d'audit et de l'application correcte des normes comptables et d'audit.

Raphaël LEVEAU

Membre de Direction

Expert-comptable diplômé suisse, expert-réviseur agréé

Raphaël LEVEAU, membre de direction au sein du département Expertise et Conseils interviendra sur le terrain en tant que réviseur responsable. Raphaël LEVEAU a travaillé près de huit ans auprès de PricewaterhouseCoopers à Genève et à Zurich, dont quatre années au sein du département révision où il est intervenu tant au niveau de mandats internationaux que sur la révision de PME.

Il possède une grande expérience des normes comptables et référentielles applicables aux établissements d'utilité publique à but non lucratif, et notamment de la norme Swiss GAAP RPC 21.

L'équipe sera a priori complétée par deux réviseurs (1 réviseur expérimenté, 1 réviseur junior) lesquels vous seront présentés ultérieurement.

Philippe JOERG et Raphaël LEVEAU sont tous deux actifs également dans les métiers du Corporate Finance (M&A), évaluation, due diligence, etc...). Ils disposent ainsi d'une excellente connaissance de votre activité.

7. HONORAIRES

Sur la base du cahier des charges, et dans le respect des normes professionnelles d'Expert Suisse, nous estimons notre budget, sur <u>une base annuelle</u>, comme suit :

	Budget annuel (hors taxe)
- Audit statutaire	15'500
- Rapport détaillé	3'000
Total	18'500

Nos honoraires s'entendent toujours hors TVA (8 %) et frais/débours (3 % forfaitaire), lesquels seront facturés séparément.

Le présent budget a été établi selon les hypothèses suivantes :

- Les comptes annuels nous seront remis, au début de nos travaux d'audit final, de manière complète, <u>y compris les notes</u>, sans assistance au bouclement de notre part.
- Le système de contrôle interne lié à la préparation des états financiers existe et peut être considéré comme efficace.
- Les dates planifiées sont respectées et le personnel en charge de la gestion et de la comptabilité sera à notre disposition lors de nos interventions.

En cas d'événement inattendu pouvant avoir une influence sur le budget, nous vous aviserons au préalable et conviendrons ensemble des modalités de poursuite de notre intervention.

8. CONFIDENTIALITE

BERNEY & ASSOCIES SA Société Fiduciaire garantit la confidentialité de toutes les informations obtenues dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et de ses conclusions, à l'exception des communications usuelles aux ayants droits.

9. CONTACT

Toute information complémentaire relative à cette offre peut être obtenue auprès de Monsieur Philippe JOERG (pjoerg@berneyassocies.com) ou Monsieur Raphaël LEVEAU (rleveau@berneyassocies.com).

10. ANNEXES

Annexe I Informations générales sur le Groupe Berney Associés Annexe II Liste sommaire de quelques mandats importants

Genève, le 15 janvier 2016

BERNEY & ASSOCIES SA Société Fiducjaire

Cooloto i iddolalio

Philippe JOERG Expert-reviseur agréé

Raphaël LEVEAU Expert-réviseur agréé

11. ENGAGEMENT

FONDETEC adjuge l'exécution du mandat de révision des comptes annuels à la société BERNEY & ASSOCIES SA, Société Fiduciaire, représentée par Messieurs Philippe JOERG et Raphaël LEVEAU.

Genève, le

FONDETEC

ANNEXE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LE GROUPE BERNEY ASSOCIES

BERNEY & ASSOCIES SA, Société Fiduciaire, est une société anonyme dont le siège est à Genève. Société principale du Groupe BERNEY ASSOCIES, fort de plus de 140 collaborateurs principalement à Genève et Lausanne, elle gère la plate-forme de compétences pour l'ensemble des activités du Groupe.

BERNEY & ASSOCIES SA, Société Fiduciaire, est agrémentée auprès de l'Autorité fédérale de Surveillance en matière de Révision (ASR) en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat (n° de registre 501382).

Elle est ainsi une des seules fiduciaires privées en suisse romande a disposer de l'agrément lui permettant de certifier les comptes de sociétés cotées en Suisse.

Compétences techniques

Le Groupe BERNEY ASSOCIES (BERNEY & ASSOCIES, BERNEY COGIS, BERNEY TEMKO, DUCHOSAL BERNEY, FIREL BERNEY, GEROFID, SOREFISA BERNEY) s'appuie à ce jour sur :

- 27 experts-comptables diplômés
- 3 experts fiscaux diplômés
- 2 comptables contrôleurs de gestion diplômés
- 9 agents fiduciaires et comptables avec brevet fédéral
- 1 avocat / 1 juriste
- 1 ingénieur EPFL / MBA conseiller d'entreprise

Implantation régionale

Notre groupe est représenté dans l'ensemble de la Suisse romande, principalement à Genève, Lausanne et Fribourg.

berney associés

genève lausanne fribourg neuchâtel sion vouvry

crowe horwath international autres bureaux en suisse

lugano st-gall zoug zürich

berney associés

ANNEXE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LE GROUPE BERNEY ASSOCIES (SUITE)

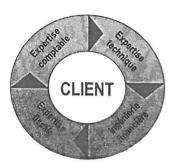
	Chiffre
*	d'affaires
	par secteur

Audit	35%
Externalisation (comptabilité, salaires, administration)	30%
Fiscalité	20%
Corporate finance et conseil d'entreprise	15%



Les éléments faisant la force du groupe BERNEY ASSOCIES sont :

un service global de type "one stop shopping" grâce à notre plateforme de compétences et à notre connaissance étendue des différents métiers de nos clients



- une équipe d'experts multidisciplinaires travaillant ensemble depuis de nombreuses années;
- une grande ouverture d'esprit faite d'échange et de dialogue ;
- une forte culture d'entreprise imprégnée des valeurs de la société ;
- un management participatif et responsabilisant pour nos collaborateurs;
- une implantation régionale proche de nos clients qui peuvent également bénéficier de nos relations d'affaires à travers notre réseau international.



BERNEY & ASSOCIES Société Fiduciaire est membre du réseau Crowe Horwath International, lequel est représenté par quelques 150 sociétés indépendantes réparties dans plus de 420 bureaux à travers le monde.

Crowe Horwath International figure parmi les 10 plus grands cabinets d'audit et de conseil au monde.

D'autres informations sur notre réseau international sont disponibles sur le site Internet (<u>www.crowe</u>horwath.com).



Crowe Horwath.

berney associés

Le groupe BERNEY ASSOCIES collabore étroitement avec plus de 2'500 clients, actifs dans tous les secteurs d'activités, pour des missions de révision, de fiscalité, d'outsourcing (comptabilité et gestion des salaires), de conseil ou d'autres services connexes.

Nous présentons, ci-dessous, une liste non-exhaustive de quelques clients représentatifs :

Audit, secteur privé

	ini, acataur priva	
EI .	Agrifrance	Production alimentaire
N	ATC Aviation Services	Fret aérien
8	BJ – Coffee	Distribution café
133	Boulangerie-pâtisserie Wolfisberg	Boulangerie-pâtisserie
8	Brocade Communications	Electronique
B	Caisse des Médecins	Santé
ts	CGC Energie	Construction- chauffage
M	CGI Immobilier	Régie immobilière
D	Chocolats et Cacaos Favarger	Production alimentaire
ta	Clinique des Grangettes	Santé
89	Diamondworks	Négoce de pierres
ia	Egg-Telsa	Construction – électricité
ta	Entreprise Pierre Dubouchet	Construction - sanitaires
103	Fondation Naville	Prévoyance prof.
EI	Fondation Patrimonia	Prévoyance prof.
13	Geneva Logistics Group	Transport international
13	Groupe AEVIS	Santé
131	Groupe Franck Muller	Horlogerie
ta	Groupe G. Dentan	Construction-étanchéité
13	Hôtel & Patrimoine	Groupe hôtelier
81	Katusha Management	Cyclisme
E3	La Cave de Genève	Viticulture
131	Lacroix Chessex	Architecture
(3)	La Maison du Café Trottet	Distribution café
(8)	La Valaisanne Holding	Grande distribution

EI .	Laydevant	Entreprise générale
8	Lia Oil	Négoce de matières
a	Metcoal	Négoce de matières
8	Permanence Médico-chirurgicale	Santé
	de Chantepoulet	
m	Pompes funèbres générales	Pompes funèbres
63	Rampini & Cie	Construction
ш	Ronin Primeurs	Production/distribution
и	Safram	Transports
n	Symphony	Courtage en assurances
13	Vedia	VPC
N	Victoria Jungfrau Collection	Groupe hôtelier

Audit, secteur public et entités subventionnées

- Communes genevoises de Lancy, Genthod et Satigny
- Communes vaudoises de Payerne, Lutry et Chavannes
- Communes fribourgeoises de Farvagny, Gibloux, Noréaz, Prez-vers-Noréaz et le Pâquier
- Bureau d'Institutions professionnelles
- EMS Châtelaine et Saint-Loup
- EMS de Lancy
- EMS La Terrassière
- EMS Maison de Retraite du Petit-Saconnex
- EMS Résidences Butini et de la Rive
- Fondation Art dramatique Genève
- Fondation Clair Bois
- Fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève
- Fondation Foyer Handicap

- Fondation IFAGE
- Fondation l'ARC, une autre école
- Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ)
- Fondation Suisse pour les Téléthèses
- PRO, Entreprise Sociale Privée d'Intégration et de Réinsertion Professionnelle

Audit, secteur ONG suisses ou internationales

- Commission internationale des juristes (ICJ)
- Conseil International des infirmières (ICN)
- Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FITBB)
- Federation for Associations connected to the International Humana People to People Movement (FAIHP)
- IndustriALL Global Union
- International Motorsport Promotion
- Médecins Sans Frontières International
- Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC)
- WAIPA (World Association of Investment Promotion Agencies)

Missions récentes de conseil (risk management, comptabilité analytique, processus, système de contrôle interne, audit informatique, etc.)

- Association sportive européenne
- Banque Privée
- Caisse des Médecins
- EMS Espace de Vie, la Paix du Soir, la Rozavère
- Etat de Genève Département des finances et du logement (DFL), Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), Département de la sécurité et de l'économie (DSE), Département de l'instruction publique (DIP), Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
- Etat de Vaud Départements des finances et des relations extérieures (DFIRE), des institutions et de la sécurité (DIS), de la santé et de l'action sociale (DSAS), des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
- FIPOI (Fondation des Immeubles pour les organisations internationales)
- Geneva Palexpo

berney associés

- Genève Tourisme et Congrès
- Hospice Général
- Instituts universitaires de hautes études internationales et du développement (IUHEID)
- Médecins sans frontières
- Meyerlustenberger | Lachenal
- Services Industriels de Genève
- Terre des Hommes
- Transports publics genevois
- Ville de Genève Direction générale, Département des finances et du logement, Département de la cohésion sociale et de la solidarité
- Visilab

Art. 16 Remplacement des membres du Conseil de Fondation démissionnaires ou révoqués

Le Conseil municipal pourvoit au remplacement, jusqu'à la fin de la période de quatre ans concernée, des membres du Conseil de Fondation démissionnaires ou révoqués.

Art. 17 Tâches du Conseil de Fondation

- ¹Le Conseil de Fondation est l'organe chargé de la gestion et de l'administration de la Fondation.
- ² Le Conseil de Fondation dirige la Fondation, définit les orientations de sa politique et surveille sa gestion opérationnelle.
- ³ Entre autres tâches, le Conseil de Fondation :
- a) prend de manière générale toutes les mesures nécessaires à la bonne marche de la Fondation et à la réalisation de ses buts;
- b) précise dans un règlement les critères de soutien aux entreprises prévus à l'article 5 et veille à leur respect;
- c) prend toutes les décisions d'octroi d'aide aux entreprises au sens de l'article 4, lettres a) et b), sur la base des dossiers établis par la direction et par le personnel de la Fondation;
- d) représente la Fondation auprès du Conseil municipal et des autres autorités;
- e) nomme le/la Directeur/trice et engage le personnel;
- f) nomme l'organe de révision. Cette nomination doit être ratifiée par le Conseil municipal;
- g) adopte le budget, les comptes et le bilan annuels de la Fondation;
- h) rédige et adopte le rapport annuel destiné au Conseil municipal;
- i) adopte et revoit les règlements internes de la Fondation;
- j) détermine la rémunération du/de la Directeur/trice et du personnel de la Fondation;
- k) désigne les personnes habilitées à représenter et à engager la Fondation à l'égard des tiers et détermine les modes de signatures;
- détermine la rémunération du/de la Président-e du Conseil de Fondation et des membres du Conseil. Cette décision doit être ratifiée par le Conseil municipal;
- m) soumet toute modification du règlement à l'approbation du Conseil municipal.

Art. 18 Séance du Conseil de Fondation

- ¹Le Conseil de Fondation se réunit sur convocation de son/sa Président-e aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par mois.
- ² Le Conseil de Fondation doit être convoqué en séance extraordinaire si trois de ses membres au moins en font la demande.
- ³ Les convocations sont faites par écrit au moins cinq jours à l'avance avec mention de l'ordre du jour.
- ⁴ Le/la Directeur/trice de la Fondation assiste aux séances avec voix consultative.
- ⁵ Les membres du Conseil de Fondation doivent s'abstenir de participer à toutes délibérations ou décisions s'ils y ont un intérêt personnel direct.

Art. 19 Quorum

- ¹Le Conseil de Fondation peut valablement statuer si la majorité de ses membres sont présents.
- ² Le Conseil de Fondation prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle du/de la président-e de séance est prépondérante.
- ³ Une décision qui réunit l'accord écrit de la majorité des membres équivaut à une décision régulièrement prise en séance du Conseil, pour autant que tous ses membres aient été consultés.

Art. 20 Procès-verbaux et décisions

- ¹ Les décisions du Conseil de Fondation sont consignées dans des procèsverbaux signés par le/la Président-e et le/la Vice-président-e.
- ² L'octroi ou le refus d'aides aux entreprises fait l'objet de décisions communiquées aux intéressés.

Art. 21 Commissions

- ¹Le Conseil de Fondation peut créer en son sein des commissions permanentes ou temporaires chargées de missions spécifiques.
- ² Des tiers, notamment des expert-e-s, peuvent être invités à participer aux travaux des commissions.
- ³ L'organisation et le fonctionnement de ces commissions sont déterminés par le règlement du Conseil de Fondation.